

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 25 FÉVRIER 2016
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 11 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers votants : 62

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Pierre MAZURIER – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRE – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Albert NANIYOUA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Jean-Jacques COQUELET – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN.

CONSEILLER SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Amélia BREANT – Daniel BAYART.

POUVOIRS :

Monsieur MADROUX à Madame LORET, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur N'DIAYE à Madame NIAUX, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Monsieur CHRISTOPHE à Monsieur DELAFOSSE, Monsieur YUNG à Monsieur RENONCOURT, Monsieur MOGLIA à Monsieur PRIOLLAUD.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Marc MOGLIA – Jean-Michel DERREY – Hervé LETELLIER – Jacqueline PONS – Patrick MADROUX – Hafidah OUADAH – Sylvie LANGEARD – Patrice YUNG – Chantale PICARD – Angélique CHASSY – Pascal LEMAIRE – Samuel ONFRAY – Nadine TERNISIEN – Ousmane N'DIAYE – Fatia DJEMEL – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER – Hervé NEVEU.

Secrétaire : François-Xavier PRIOLLAUD.

16-36 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de janvier 2016.

16-37 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de janvier 2016.

16-38 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Convention « Appui au dispositif de microcrédit » Commune de Bohicon au Bénin – Signature

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD s'est exprimé en ces termes :

« Je vais voter Contre cette délibération car, à chaque réunion, il y a toujours de l'argent prévu pour le Bénin. L'Agglomération, ce sont les 37 communes du territoire ; pas le Bénin. C'est à François LONCLE de s'en occuper. Cela commence à être répétitif ».

Monsieur LEROY répond à Monsieur VASSARD :

« Notre coopération avec le Bénin a été mise en place dans le cadre du 1% de la Loi OUDIN-SANTINI. Les actions initiées par Hubert ZOUTU entrent parfaitement dans le cadre de cette Loi. De nombreux territoires, en France, ont développé des actions similaires.

« Ce qu'il faut retenir, c'est la façon dont les choses sont menées ; l'efficacité remarquable des sommes investies et leur impact exceptionnel. Grâce au développement du micro-crédit, des familles ont pu accéder à l'autosuffisance permettant ainsi de scolariser les enfants et d'améliorer leurs conditions de vie.

« Il s'agit bien d'une stratégie de développement économique des deux côtés de nos frontières. Aujourd'hui, l'Afrique est un continent en plein essor, offrant de remarquables possibilités de développement. Nous sommes très, très loin de l'époque où l'argent versé n'arrivait pas à destination ou, pire, était détourné au profit de quelques-uns.

« Il faut plutôt nous réjouir de l'efficacité du projet que nous soutenons ; projet qui ne représente qu'une somme de 50 000 € sur un budget général de 110 M€ et qui donne des résultats remarquables ».

A son tour, Madame DORDAIN salue « le travail exceptionnel mené par la commission Coopération décentralisée. Vous avez, Monsieur le Président, parlé d'améliorer la vie et, notamment, celle des enfants. Tout est dit ! Nous pouvons en être fiers ! Un pays ne grandit que par la place qu'il réserve à l'éducation et à la culture. Et puis... Le budget consacré à cette action représente une goutte d'eau dans le budget de notre Agglomération ».

« Les interventions de Monsieur VASSARD m'insupportent, avoue Monsieur RENONCOURT. Comment pouvez-vous, Monsieur VASSARD, être totalement Contre l'immigration et opposé à ce que nous aidons à rester sur place les populations qui, justement, souhaitent émigrer vers l'Europe ? Une fois de plus, vous dites n'importe quoi » !

« Vous ne connaissez pas la misère des gens ! » s'insurge Monsieur VASSARD.

« Mais je la connais, Monsieur VASSARD. Je la connais même mieux que vous », rétorque Monsieur RENONCOURT avant d'ajouter que « nous pouvons être fiers d'avoir des élus tels qu'Hubert ZOUTU ».

« Une fois de plus, s'agace Monsieur LANIC, Monsieur VASSARD s'arroge le monopole du patriotisme. Mais vous n'êtes pas un patriote, Monsieur VASSARD. Vous êtes un nationaliste. Le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres. Cette haine, vous la propagez, une fois de plus ».

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD condamne les propos tenus par Monsieur VASSARD :
« Quand on entend parler Jacky VASSARD, je constate qu'on ne vit pas à la même époque.

L'Afrique ne demande pas l'assistance. Elle ne demande que son développement. Cette volonté de se développer, c'est une opportunité de partenariat ; une chance pour la francophonie.

Nous avons beaucoup à apprendre des autres. La mise en place de partenariats économiques n'implique plus des relations de domination ou de soumission. Prenons l'exemple de la téléphonie. Le continent africain est passé directement à l'ère du mobile. Dans certains pays, on est plus en avance sur ce sujet que dans le département de l'Eure !

L'Afrique représente le continent de tous les potentiels et de toutes les richesses. Mais il lui faut une stabilité qui permettra de livrer le combat majeur contre le terrorisme. Ce combat global passe par l'éducation et la hausse du niveau de vie.

En signant ces partenariats, nous nous occupons également des habitants de nos 37 communes.

Votre vision, Monsieur VASSARD, n'est pas vraiment « up to date » [à jour, ndlr] »

Monsieur ZOUTU regrette également la vision du dossier qu'a Monsieur VASSARD :
« Quand on aime la France, on accepte d'entretenir des relations avec des voisins, qu'ils soient plus ou moins éloignés. Croyez-moi, Monsieur VASSARD : vous aurez beaucoup à faire pour interdire la mise en œuvre d'actions de coopération ».

« Monsieur VASSARD nous refait son habituel exercice de provocation, remarque Monsieur JAMET. Il n'a pas compris que les actions que nous menons là-bas, servent à mettre en place un monde dans lequel les gens se parlent. Ces actions sont placées sous le sens de la bienveillance, de l'intelligence. Nous nous enrichissons mutuellement. Votre territoire, Monsieur VASSARD, est limité à votre jardin et à la niche de votre chien » conclut-il

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 61 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'appui au microcrédit, entre l'agglomération Seine-Eure et l'association *Collectif Tiers Monde*.

16-39 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif «Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement de copropriétés» et une assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée pour la Garancière

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **par 61 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire décide de mettre en place un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée pour la Garancière dans le cadre d'un marché public.

16-40 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Plateforme de rénovation énergétique – Complément au dispositif présenté en 2015 – Avenants – Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide de confier par avenant à la convention de partenariat l'animation du volet « particuliers » de la plateforme à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC27),
- Autorise Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure à signer les avenants à la convention de partenariat liant l'Agglomération et l'ALEC27 ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure à signer un avenant à la convention d'apport associatif liant l'Agglomération et l'ALEC27 afin d'augmenter cet apport associatif de 20 000 € ainsi que tout document relatif à l'attribution de cette aide financière ;

Présidente de l'ALEC27, Madame TERLEZ quitte momentanément la salle et ne prend pas part au vote.

16-41 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement du centre-ville sur la commune de Louviers – Convention financière – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur PRIOLLAUD souligne « *qu'il s'agit d'un projet important de rénovation et d'embellissement du cœur de ville. Ce projet est loin d'être un simple projet de voirie. Il vise à augmenter le dynamisme commercial avec l'association de commerçants Louviers Shopping, dans la concertation et la transversalité.*

Le projet consiste à requalifier les voiries, à mettre en valeur le patrimoine, à améliorer la signalétique commerciale. Ce travail est, bien évidemment, mené en partenariat avec l'Agglo » confirme-t-il.

Monsieur RENONCOURT prend la parole et explique « *que nous allons voter pour le lancement de cette étude. Je remarque néanmoins que vous avez beaucoup critiqué votre prédécesseur sur ce point. Nous voterons Pour, mais ce vote ne préjuge pas de notre position future* ».

« *Ôtez-moi d'un doute, intervient Monsieur JAMET. Il est question du parvis de l'église ? Nous parlons bien du parvis Nelson Mandela ?* » questionne-t-il, faussement naïf.

« *C'est bien le parvis de l'église* », maintient Monsieur PRIOLLAUD.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **par 61 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté :

- accepte l'étude de l'aménagement des voiries du centre-ville de Louviers,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif aux études de cette opération ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Louviers, estimée à 71 500 € HT.

16-42 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MOBILITE – Mission de maîtrise d'œuvre partielle intégrant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bus à haut niveau de service – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LECERF s'interroge :

« Ôtez-moi d'un doute...

Une étude a été menée durant la précédente mandature. Il y a eu des réunions durant lesquelles on nous a présenté le projet.

Le Bureau d'études va-t-il travailler sur un nouveau projet ? Pourquoi n'est-ce pas le même bureau d'études qui travaille sur ce projet » ?

« Nous passons à la phase de réalisation, répond Monsieur LEROY. Mais avant de réaliser les travaux, nous devons mener une concertation. Nous entrons dans la phase opérationnelle de ce projet à 29 M€ lié à la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de l'aménagement de l'axe structurant » indique-t-il.

« Dans ces 29 M€, quel est le coût réel du BHNS questionne de nouveau Monsieur LECERF. Vu d'ici, ce n'est pas clair du tout. On a l'impression de magouilles...

Réprobations dans la salle. Monsieur LECERF reprend :

J'espère que le but n'est pas de noyer les coûts d'achat de terrain, par la CASE, au bénéfice de la Ville de Louviers, suspecte-t-il. Lors du premier projet, un coût de 8 M€ était évoqué. Je demande simplement que l'on nous communique des chiffres clairs. Ce n'est pourtant pas compliqué ! » insiste-t-il.

« Le montant global du projet est estimé à 29 M€ dont 16 M€ pour la seule ligne de bus, répond Madame BLANDIN. Nous n'avons strictement rien changé dans le dossier. Vous retrouverez les montants dans le prospectus qui sera distribué dans les boîtes à lettres ».

« Nous n'avons pas magouillé, Monsieur LECERF » répond également Monsieur PRIOLLAUD.

Madame BLANDIN confirme les montants de cette opération :

« Pôle d'échanges de Val de Reuil : 2,65 M€ ; nouveau dépôt TRANSBORD : 2,3 M€ ; études : 1,5 M€. Cette opération est financée à 20 % par la Région, à 20 % par l'Etat, le reste étant à charge de l'Agglo. Elle fait partie des actions inscrites au Contrat d'agglomération voté ici-même, il y a un an. Nous ne faisons rien d'autre que de mettre en œuvre le projet dessiné et voté par la précédente mandature » confirme-t-elle.

Sur rapport Madame BLANDIN, **par 61 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec le groupement INGETEC / CITEC / GAUTHIER + CONQUET ET ASSOCIES / AVIVE sise, 53 Quai du Havre, BP 1052, 76172 Rouen cedex 1 pour un montant de :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Mission de maîtrise d'œuvre : AVP	181 985 € HT	36 397 €	218 382 € TTC
Missions complémentaires	72 655 € HT	14 531 €	87 186 € TTC
Total	254 640 € HT	50 928 €	305 568 € TTC

16-43 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Appel à projet de la Région Normandie « Accroître la protection et la restauration des milieux naturels » – Candidature de l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté décide à l'unanimité de porter la candidature de l'Agglomération Seine-Eure pour l'appel à projet de la Région Normandie, « Accroître la protection et la restauration des milieux naturels ».

16-44 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Travaux de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du barrage de la Villette à Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché au groupement suivant :

**Groupement SNV Maritime / Eiffage Métal
ZAC du Val Richard
27340 Criquebeuf sur Seine**

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Offre de base	917 056,20 €	183 411,24 €	1 100 467,44 €
PSE 1 : groupe électrogène	9 300 €	1 860 €	11 160 €
PSE 2 : métallisation des vannes	37 600 €	7 520 €	45 120 €
Montant total du marché	963 956,20 €	192 791,24 €	1 156 747,44 €

16-45 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Adhésion à la charte départementale d'entretien des espaces publics – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte à l'unanimité les termes du niveau 3 « Ne plus traiter » de la charte et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte ainsi que tout document afférent.

16-46 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2016

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 134 580 € à la Mission Locale pour l'année 2016 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération.

16-47 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Convention 2016 pour attribution de subvention accordée à l'association P.I.M.M.S. Seine-Eure

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 120 000 € à l'association PIMMS Seine-Eure au titre de l'année 2016.

16-48 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – RENOUVELLEMENT URBAIN – Travaux de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers – Tranche 2 – Lot 1 : Terrassement, VRD, Maçonnerie – Procédure adaptée – Avenant n°4 – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 relatif au lot 1 avec le groupement MINERAL SERVICE / VIAFRANCE / EFFETS D'EAU, afin de prendre en compte les travaux supplémentaires pour un montant de 24 990,73 € HT.

Le montant du marché passe donc à 3 518 496,81 € HT.

16-49 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE – Dispositif de complément financier aux « Chèques Energies Audits » – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'**unanimité**, le conseil communautaire décide :

- de valider le dispositif d'aide financière complémentaire aux « chèques énergies audits » de la Région Haute-Normandie tel que décrit en annexes ;
- de mettre en application ces modalités à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif, tant dans les relations avec les usagers bénéficiaires que dans celles mises en place avec la Région Normandie.

16-50 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Foncier – Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » – Vente à la SCI CANON 27

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 1^{er} décembre 2015 afin de vendre une parcelle de terrain de 7 220 m² au prix de 15 euros Hors Taxe du m² au profit de la SCI CANON 27 représentée par Monsieur Jacques VEYNAT avec la possibilité de substitution au profit de toute société légalement constituée,
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
 - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
 - d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
 - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer,
 - en cas de substitution, une nouvelle délibération au profit de l'acquéreur sera nécessaire.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif,
- Dit que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

16-51 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Modalités de reprise des procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, par **61 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire décide de reprendre les procédures d'évolution des documents d'urbanisme engagées par les communes, telles que listées dans le tableau figurant ci-dessous,

Le Conseil communautaire sollicite également le transfert de l'ensemble des aides financières obtenues par les communes auprès de différents partenaires dans le cadre d'élaborations, de modifications ou de révisions de carte communale, POS ou PLU.

COMMUNES	PROCEDURES EN COURS	ACCORD COMMUNE DELIBERATION DU
ACQUIGNY		
ALIZAY	Modification simplifiée n° 2 du PLU	21/01/2016
	Modification simplifiée n° 3 du PLU	21/01/2016
	Révision PLU	21/01/2015
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	Déclaration de projet	26/01/2016
AMFREVILLE SUR ITON	Révision PLU	-
	Modification simplifiée du PLU	3/02/2016
ANDE	Révision PLU	-
CONNELLES		
CRASVILLE		
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	Elaboration PLU	22/02/2016
HERQUEVILLE	Elaboration PLU	-
HEUDEBOUVILLE		
IGOVILLE	Elaboration PLU	-
INCARVILLE	Elaboration PLU	-
LA HAYE LE COMTE		
LA HAYE MALHERBE	Révision PLU	9/02/2016
LA VACHERIE	Révision carte communale	22/02/2016
LE MANOIR SUR SEINE		
LE MESNIL JOURDAIN	Révision carte communale	25/01/2016
LE VAUDREUIL	Elaboration PLU	25/01/2016
LERY	Elaboration PLU	-
LES DAMPS		
LOUVIERS	Modification n° 3 du PLU	-
MARTOT	Modification du PLU	12/01/2016
MONTAURE	Modification simplifiée du PLU	-
PINTERVILLE	Elaboration PLU	-
PITRES		
PONT DE L'ARCHE		
PORTE-JOIE		
POSES	Elaboration PLU	-
QUATREMARE		
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	Elaboration PLU	-
	Modification simplifiée du POS	21/01/2016
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	Elaboration PLU	-
SURTAUVILLE		
SURVILLE	Elaboration PLU	-
TOSTES		
TOURNEDOS SUR SEINE	Elaboration PLU	-
VAL DE REUIL		
VIRONVAY	Révision PLU	2/02/2016

16-52 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2016 – Association Les Entrepreneurs Seine-Eure – Convention

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association *Les entrepreneurs Seine-Eure* et de verser une participation financière de 5 000 € TTC à cette association.

16-53 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention avec la commune d'Alizay pour la fourniture de repas pris dans les centres de loisirs de la commune géré par l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LOEB, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de signer une convention avec la commune d'Alizay pour la fourniture des repas dans le centre de loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que le remboursement des repas à la commune d'Alizay pour les enfants et les animateurs aux tarifs de 2,30 € et 2,46 €.

16-54 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Sur rapport de Monsieur LOEB, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Seine-Bord, jusqu'au 31 août 2018.

16-55 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention de délégation de service entre l'Office de tourisme intercommunal et l'Agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté accepte de verser une participation financière de 250 000 € à l'Office de tourisme Seine-Eure pour les années 2016 et 2017 (250 000 € chaque année) et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle de délégation de service précitée avec l'Office de tourisme Seine-Eure et les avenants nécessaires.

16-56 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Promotion du territoire – Yoles – Convention avec l'association Yole 27 pour les années 2016-2017

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'Association *Yole 27* ainsi que de lui attribuer une subvention de 16 000 € pour l'année 2016 et 4 000 € pour l'année 2017.

16-57 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – EAU POTABLE ASSAINISSEMENT – Travaux de collecte des effluents et renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Montaure – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE et à l'unanimité, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec le groupement STURNO / SARC sise 299 Rue des Renards, Z.A. de Sainte Marie des Champs, BP 131, 76194 Yvetot Cedex, pour un montant de :

	Montant HT	TVA à 20%	Montant TTC
Phase 1 : Bourg (dont la mise en place du poste de refoulement principal)	1 043 503,50 € HT	208 700,70 €	1 252 204,20 € TTC

Phase 2 : Sud Commune	1 043 592,75 € HT	208 718,55 €	1 252 311,30 € TTC
Phase 3 : Nord Commune	406 848,25 € HT	81 369,65 €	488 217,90 € TTC
Total	2 493 944,50 € HT	498 788,90 €	2 992 733,40 € TTC

16-58 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT – Travaux de mise à niveau et de fiabilisation du process de la station d'épuration de Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP sise 31 Rue d'Eauplet, CS 80128, 76308 Sotteville-lès-Rouen Cedex pour un montant de :

	Montant HT	TVA à 20%	Montant TTC
BASE	212 320 € HT	42 464 €	254 784 € TTC
PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE : Isolation du local électrique	7 790 € HT	1 558 €	9 348 € TTC
Total	220 110 € HT	44 022 €	264 132 € TTC

16-59 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – INFORMATIQUE – Accord cadre pour l'achat de matériel informatique et prestations d'installation et de paramétrage – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'**unanimité**, le conseil de communauté :

- Prend acte de l'attribution de l'accord cadre,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre correspondant avec les entreprises suivantes :
 - Entreprise ECONOCOM PRODUCTS AND SOLUTIONS, sise 1 rue de Terre Neuve, Les Ulis, CS 60062, 91978 Courtaboeuf,
 - Entreprise QUADRIA, sise 87 rue Louis Blériot, 76235 Bois Guillaume Cedex,
 - Entreprise SCC, sise 96, rue des Trois Fontanot, 92744 Nanterre Cedex,

16-60 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – RESSOURCES HUMAINES – Gratification accordée à des stagiaires

Sur rapport Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer à deux stagiaires une indemnité mensuelle égale à 546,01 € net calculée au prorata de la durée de stage.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 00.

Le Président

Bernard LEROY



